

Une plateforme dédiée aux commandes des entreprises

Dorénavant, les entreprises jusqu'à 249 salariés peuvent passer commande par ce site.



Une plateforme dédiée aux commandes des entreprises

La plateforme « [masques-pme.laposte.fr](https://www.masques-pme.laposte.fr) » étendue aux entreprises de 50 à 249 salariés est désormais accessible à plus de 38.000 structures dans le Gers.

Lancée par la Direction générale des entreprises, sous l'impulsion d'Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, avec l'appui de La Poste et de sa filiale numérique Docaposte, et le soutien de CCI France, CMA France et des Chambres d'agriculture, pour favoriser la reprise de l'activité économique dans le contexte de déconfinement progressif du pays, la plateforme « [masques-pme.laposte.fr](https://www.masques-pme.laposte.fr) » a permis, depuis son ouverture samedi 2 mai, à 40.000 entreprises de commander de 1,5 million de masques « grand public » à filtration garantie, lavables et réutilisables, représentant un équivalent de 30 millions d'usage. Parmi celles-ci, 140 entreprises gersoises ont commandé des masques pour leurs salariés sur la plateforme.

Pour assurer la commercialisation et la distribution de ces masques, la Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie et des Finances, s'appuie sur l'infrastructure logistique de La Poste qui met en place, avec l'expertise de sa filiale numérique Docaposte, un dispositif complet comprenant l'achat et le paiement en ligne, la préparation des commandes et la livraison sur site.

Concrètement, après s'être connectées et identifiées sur la plateforme, les entreprises et structures passent leur commande de masques en fonction de leurs besoins, dans la limite de 400 exemplaires par jour. Le paiement se fait directement en ligne afin d'opérer une livraison, sans contact physique, ni signature, conformément aux recommandations des autorités sanitaires.